

Et tout le monde s'en fout...

Le comité du SAEN a publié un dossier traitant des nouvelles structures de l'école obligatoire (régionalisation) et de leur coût. Le moins qu'on puisse dire est que le monde politique ferme les yeux et se bouche les oreilles pour ne pas avoir à s'interroger quant à la nature du dérapage financier.

.....
Pierre Graber, président du SAEN



Le dossier de l'Éducateur a été transmis à la presse régionale et romande; pour assouvir la curiosité des journalistes, des informations supplémentaires leur ont été transmises, qui n'avaient pas trouvé de place dans la revue. La rédaction d'*Arcinfo* devait être absorbée par le lancement du titre fusionné et le sujet n'a pas été considéré assez visuel pour Canal Alpha. Quant à la RTS, elle avait probablement aussi la tête ailleurs; d'ailleurs, quand on parvient à capter son attention, on nous pose d'emblée une question qui orientera le traitement réservé à l'information: «Y a-t-il un risque que cela débouche sur une grève?»; hors de ce cas de figure, pas de salut!

Deux journalistes de médias différents¹ ont fait honneur à leur profession. Même s'ils ont manqué de temps pour assimiler l'ensemble de la documentation, ces deux personnes ont pris contact avec le sous-signé et consacré plus d'une demi-heure, voire près du double à se faire expliquer les finesses du dossier, posant au passage des questions pointues, témoignant de leur capacité d'analyse. Face à un dossier à charge pour les autorités, tous deux ont donné la parole à la cheffe du département, qui ne pouvait cependant pas dire grand-chose, car l'origine du dérapage est vraisemblablement à chercher du côté des cercles et, donc, des communes.

Heureux hasard du calendrier, le dossier du SAEN a été publié quelques jours seulement avant que la commission École obligatoire du Grand Conseil s'empare du rapport du Conseil d'État au postulat déposé au printemps 2014 par Andreas Jurt et une cohorte de députés de tous bords.

Circulez! Y'a rien à voir!

Le titre du postulat est déjà tout un programme: «École obligatoire: Moins d'état-major de directions d'écoles, moins de paperasse et davantage de focus à l'enseignement.»

Très rapidement, le Service de l'enseignement obligatoire a préparé la réponse qui a été mise en consultation parmi les milieux concernés en été 2016. À peu de choses près, cela constitue le rapport² étudié par la Commission École obligatoire. Ce gros document de cinquante pages a été mis en balance avec le dossier du SAEN... et celui-ci n'a pas fait le poids. Quelle surprise! Il semble d'ailleurs douteux que le parlement se montre plus critique en plénière. C'est que, voyez-vous, les nouvelles structures ont été plébiscitées par le Grand Conseil en 2011 et que passablement de députés encore présents ne veulent pas se déjuger!

Près de 50 millions!

L'école obligatoire coûte près de 50 millions de plus en 2015 qu'en 2011 et on n'a peut-être pas encore atteint le point culminant. Les innovations pédagogiques et les salaires des enseignants n'y sont pour presque rien³... Dans un système cantonalisé, comme c'est le cas ailleurs, on en connaît qui crieraient au scandale. Pas chez nous, car les politiciens ont créé une machine à pilotage et responsabilité hybrides. Le dérapage financier n'est pas dû prioritairement au canton, dont le Grand Conseil supervise la gestion. Dans ses réponses à la presse, Mme Maire-Hefti ne dit rien d'autre. Certes, on ne s'explique pas l'explosion des coûts dans les régions. Mais, comme c'est réparti dans plus d'une trentaine de communes, personne n'a de vision globale et on est prié de se satisfaire de la situation... Alors, au bout du compte, on économise des bouts de chandelles en péjorant gravement les conditions de travail et le citoyen-contribuable passe à la caisse!

¹ La radio régionale RTN et le quotidien *Le Courrier*.

² On peut le trouver sur le site du SAEN, rubrique Dossiers

³ Moins de 20%, certes tout étant relatif, ça fait près de 10 millions, mais il en reste 40...

Un goût de paradis!

On regrette (presque) la caisse de remplacement! Voilà en effet une histoire jamais entendue du temps de Mme Chernoz, dont nous regrettons les compétences. Une collègue a eu le malheur de tomber malade un vendredi matin. Dans l'incapacité de se rendre à l'école, elle a passé le week-end à se soigner et n'était pas encore remise sur pied lundi. Par contre elle a pu reprendre le travail dès mardi.

Comme tout le monde, elle imaginait qu'ayant manqué deux jours de travail consécutifs face à ses élèves, elle n'avait pas de certificat médical à fournir. Le Rsten¹ précise en effet en son article 25, al. 2: «Lorsque son absence excède trois jours de travail consécutifs, la personne concernée malade ou victime d'accident doit présenter un certificat médical.» Et pourtant! Comme les enseignants sont tenus de travailler hors de leurs leçons (préparations, corrections, contacts multiples...), l'autorité part du principe que le week-end est à considérer comme une période de travail. Selon cette brillante interprétation, notre collègue a manqué quatre jours et doit donc produire un certificat médical.

L'interprétation rigoureuse des textes légaux ne va pas jusqu'à respecter l'alinéa 5 du règlement: «Les frais résultant de l'examen médical sont à la charge de l'employeur à moins qu'un abus de la personne concernée ne soit établi.»

L'autorité (régionale, la caisse cantonale de remplacement ayant été liquidée) ne l'entend pas de cette oreille et veut faire payer le coût du certificat à notre collègue, qui n'avait pas estimé nécessaire d'en produire un.

Le conseil juridique du SAEN est formel. Il semble vraiment téméraire de la part de l'autorité d'exiger la prise en charge par l'enseignante, sauf à suspecter un abus. Toutefois, à l'inverse de l'administration scolaire, nous avons conseillé à notre membre de laisser tomber vu le rapport déraisonnable des coûts engagés par le paiement du certificat et celui des démarches juridiques!

Notre collègue ne manque ni d'esprit ni d'humour et a adressé ces mots à l'administration de son école:

Bien que dotée d'une excellente protection juridique, j'ai aussi la chance d'être pourvue d'un solide bon sens, chose suffisamment rare dans le milieu scolaire actuel pour être relevée. J'ai donc décidé de ne pas

poursuivre d'autres démarches afin de ne pas engendrer des frais conséquents pour une facture de 65,65 francs.

Cependant, j'aimerais vous faire part des remarques suivantes:

- *Le premier jour de mon absence (vendredi), je n'ai été remplacée que pour une période. C'est donc juste pour cette période qu'on a considéré que j'étais absente quatre jours puisque je n'étais pas de retour le lundi.*

- *Depuis plus de 30 ans que j'enseigne, je n'ai jamais été malade plus de trois jours consécutifs et encore, cela n'est pas arrivé souvent.*

- *Lorsque je suis allée chez le médecin pour le certificat, vu mon état de fatigue, il voulait me mettre en arrêt maladie pour quinze jours. J'ai refusé sachant la difficulté de trouver des remplaçants et le coût engendré. (Je crois qu'on appelle ça de la conscience professionnelle, à moins que ça ne soit de la bêtise).*

Au vu de ce qui précède et des réponses que j'ai reçues, vous comprendrez, je l'espère, ma déception.

L'imbécillité procédurale et dénuée de respect de certains fonctionnaires risque – à la longue – d'avoir de graves conséquences pour le système scolaire et, en première ligne, pour les élèves que les enseignants accompagnent dans leur progression. Il n'y a pas besoin d'être devin pour comprendre qu'en une prochaine occasion de ce type, de plus en plus d'enseignants suivront le conseil de leur médecin et prendront le repos qu'il leur prescrit! On peut même craindre que l'éventualité de tomber en burnout se banalise et que le nombre de cas explose davantage encore!

Voilà qui donne sens aux paroles concluant le billet du président de janvier dernier: «Il est temps de s'inquiéter très sérieusement du moral de nos enseignants, les vrais héros du système, formant nos futurs cadres et ouvriers, nos futurs chercheurs et dirigeants, nos futurs concitoyens. Si vous voulez détruire un pays, commencez par démoraliser les enseignants, tout le reste suivra!²» (pg)

¹ Règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement

² Cédric Villani dans le cadre d'une table ronde restituée par L'Humanité, 16 mai 2014

Journée syndicale 2018: cap à l'est!

La prochaine Journée syndicale aura lieu le mercredi 7 novembre et le comité est content d'avoir trouvé une salle dans l'Entre-Deux Lacs.

L'espace Ta'Tou de Cornaux servira ainsi de cadre à nos débats. On se réjouit de retourner de ce côté-

là du canton. La salle Vallier de Cressier où nous sommes allés plusieurs fois est trop petite désormais; non, elle n'a pas rétréci. Nos membres sont toujours plus nombreux!

(pg)

La trouble fascination de l'échec¹

Brigitte Tisserand

Une grande entreprise neuchâteloise avec des centaines d'employés et des milliers de clients fidèles a entrepris de revoir complètement sa chaîne de production. Sous pression, car il faut entretenir son image et impressionner la concurrence, les ingénieurs préparent donc méticuleusement la révolution. Comme il est important d'être les premiers sur le marché, on se lance sans tarder. Les petits défauts seront corrigés en cours de route.

À leur retour, les ouvriers découvrent les nouvelles machines installées durant leurs vacances. Bien sûr, on leur avait vaguement parlé de ce changement en profondeur qui révolutionnerait leur métier, mais l'inquiétude les tenaille face à ce bouleversement. D'autant plus que les modes d'emploi des différentes machines sont encore en cours d'impression.

Durant quelques jours, ils essaient de comprendre le fonctionnement de la nouvelle chaîne de production en attendant une formation. On les convoque enfin par groupes d'une centaine à une séance d'information d'une heure et demie durant laquelle on leur rappelle l'histoire de l'entreprise, on leur explique les raisons du changement puis expose rapidement la philosophie de cette nouvelle façon de travailler avant de fournir quelques brèves explications techniques.

De retour dans leur secteur, toujours pleins d'interrogation et d'inquiétude, les ouvriers sont prêts à retrousser les manches. Cependant, ils ont du mal à comprendre comment régler leurs machines et les entretenir. Désstabilisés, ils se posent de plus en plus de questions, beaucoup regrettent l'ancienne chaîne de production

qui certes, n'était pas parfaite, mais à laquelle ils étaient habitués.

Après quelques mois, la direction convoque le personnel à une deuxième séance d'information, toujours en plénière, donc peu efficace; elle en est consciente. Elle engage également un budget, restreint certes, pour mettre sur pied des modules d'initiation plus concrets. Les chefs de secteur sont chargés de les organiser. Mais, si certains ont à cœur de former leur équipe, d'autres se contentent de mettre sur pied des formations facultatives après les heures d'atelier ou, peu convaincus du changement, ne proposent tout simplement aucun accompagnement.

Entretiens, plusieurs dysfonctionnements ont été détectés dans la nouvelle chaîne de production, mais, par manque d'argent, les ajustements ne se font que très lentement. De plus en plus de produits doivent être réusinés et les employés épuisés perdent toute motivation et tombent dans le fatalisme.

La chaîne de production flambant neuve se grippe rapidement et les solutions de secours n'apportent pas l'effet nécessaire à la survie de l'entreprise.

Scénario fantaisiste dans lequel aucun manager sérieux ne tomberait?

Allez donc demander aux enseignants neuchâtelois! Ils désigneront la chaîne de production «rénovation de filières», «évaluation» ou encore «PER et MER». Mais ils se seront reconnus à coup sûr...

¹ Appel à la mise sur pied de formations dignes de ce nom en accompagnement des réformes de l'école

L'État fait la manche!

Tout le monde connaît les difficultés financières de notre canton, mais l'imagination des chasseurs d'économies n'a pas de limite:

- Le salaire des nouveaux apprentis travaillant dans les services de l'État sera baissé de 10 francs dès la prochaine volée. Le conseiller d'État Alain Ribaux considère que c'est anecdotique et que les sommes ainsi réunies permettront la mise en place de davantage de places d'apprentissage.
- Parmi les (éventuelles) mesures d'économie du plan de législature du Conseil d'État, on vous laisse apprécier celle consistant à ne plus prendre de PV lors des commissions de travail. Elles sont déjà souvent enregistrées... et c'est l'enregistrement qui fera foi. On ne rit pas! Et on évite aussi de pleurer!

- Une mesure nettement moins anecdotique menace: la suppression des primes de fidélité. Les deux qui restaient encore (20 et 30 ans) devraient donc disparaître comme l'ont fait celles pour 10 et 40 ans de service; à l'époque, l'économie réalisée sur celles-ci avait contribué à l'octroi du 13^e salaire. À l'État, on nous dit sans rire qu'on veut favoriser la mobilité. Les enseignants et les gendarmes apprécieront!
- Les familles apprécieront aussi la réduction des allocations complémentaires, qui auraient dû être ramenées à Fr. 100.- (au lieu de Fr. 135.-). Mais l'absence de consensus... et de budget a empêché la mise en œuvre. On ne perd sans doute rien pour attendre! (pg)